



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Institut régional  
d'administration  
de Metz**

# **Conseil d'administration de l'institut régional d'administration de Metz 10 mars 2023**

## **Rapport du directeur**



## SOMMAIRE

<b>PERSONNALITES APPELEES A PARTICIPER.....</b>	<b>5</b>
<b>ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2023.....</b>	<b>7</b>
<b>1 INSTALLATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>9</b>
<b>2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2022 (DOCUMENT EN ANNEXE) .....</b>	<b>10</b>
<b>3 ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2022 .....</b>	<b>12</b>
3.1 Rapport de l'agent comptable .....	12
3.2 Rapport de l'ordonnateur .....	13
3.2.1 Des dépenses réalisées à hauteur de 98,9 % en AE et 98 % en CP.....	13
3.2.2 Les recettes recouvrées à hauteur de 96,6 % des prévisions budgétaires .....	15
3.2.3 Un solde budgétaire déficitaire de 458 911 € (CP) .....	16
4.1 La méthode de calcul pour déterminer le coût élève de la formation initiale .....	17
4.2 Des dépenses totales en hausse, un coût moyen des élèves en formation initiale de 50 693 €, en hausse de 9,76 %.....	17
4.3 Une rémunération moyenne par élève de 33 258 €, en augmentation de 9,52 % .....	17
4.5 Des frais pédagogiques en augmentation de 36 922 €, soit un ratio coût élève en hausse de 5,12 % 18	
4.5.1 Un coût « jury de scolarité » rapporté au nombre d'élèves en baisse de 30 € (11,06 %) .....	19
4.5.2 Un coût « jury de recrutement » rapporté au nombre d'élèves de 543 €, en hausse de 6,42 %.....	19
4.5.3 Des dépenses de « soutien » en augmentation de 113 890 €, soit 6,33 % .....	19
4.5.4 Des « charges de personnels » de formation initiale en légère augmentation soit un ratio par élève de 3 504 €, en hausse de 3,95 %.....	20
4.6 Des dépenses « classes talents du service public » en hausse mais difficilement comparables entre 2022 et 2021 .....	20
4.7 Un coût moyen de la formation continue de 87 € par jour/stagiaire, en baisse de 16 % .....	22
<b>5 BUDGET RECTIFICATIF N° 1-2023.....</b>	<b>24</b>
5.1 Des recettes en augmentation, pour un montant de 254,5 K€ .....	24
5.2 Des dépenses d'investissement augmentées de 13 K€ en AE et en CP.....	24
5.3 Une enveloppe d'investissement réduite de 45,7 K€ en CP et de 73 K€ en AE.....	25
5.4 Une enveloppe de personnel légèrement minorée .....	26
<b>6 SUBVENTION DE L'INSTITUT A L'ASSOCIATION DES ELEVES DE L'IRA (AIRAM) .....</b>	<b>27</b>

<b>7</b>	<b>CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA DDFIP 57 ET L'UFR FACULTÉ DE DROIT DE METZ .....</b>	<b>29</b>
7.1	Convention IRA-DDFIP 57.....	29
7.1.1	<i>Signature d'une convention partenariale avec la Direction Départementale des Finances Publiques – DDFIP - de Moselle.....</i>	<i>29</i>
7.2	Convention IRA-UFR - Faculté de droit de Metz .....	30
<b>8</b>	<b>CLASSES TALENTS DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>31</b>
8.1	Bilan classes « Talents » du service public de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est Fontainebleau : 31	
8.1.1	<i>Scolarité 2022-2023 – des résultats remarquables, 60 admissibles dont 30 inspecteurs et 15 pré-admissibles contrôleur des Finances publiques, ainsi que 15 admis à l'IRA de Metz au 1<sup>er</sup> mars 2023</i>	<i>31</i>
8.1.2	<i>Recrutement des élèves pour la prochaine scolarité 2023-2024 .....</i>	<i>32</i>
<b>9</b>	<b>BILAN DE LA 52<sup>E</sup> PROMOTION « GAÏA » .....</b>	<b>33</b>
9.1	Une offre conséquente en administration centrale pour un choix très ouvert.....	33
9.2	Un parcours à l'IRA plus ou moins aisé selon la voie de recrutement.....	34
9.3	Une répartition géographique assez prévisible .....	35
9.3.1	<i>Le Grand Est convenablement pourvu.....</i>	<i>35</i>
9.3.2	<i>Une prépondérance constante de l'Île-de-France.....</i>	<i>36</i>
<b>10</b>	<b>PRESENTATION DE LA 53<sup>E</sup> PROMOTION .....</b>	<b>37</b>
10.1	Un recrutement incomplet pour la 3 <sup>e</sup> voie .....	37
10.2	Une promotion très féminine, plutôt diplômée et marquée par la diversité géographique .....	37
<b>11</b>	<b>BILAN 2022 DE LA FORMATION CONTINUE .....</b>	<b>39</b>
11.1	Un volume d'activité globale stable par rapport à 2021 auquel s'ajoute le déploiement récent du dispositif « Passerelle » .....	39
11.2	Une activité stable mais toujours différenciée .....	41
11.2.1	<i>Un partenariat avec les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) toujours dynamique et adaptée en fonction des régions.....</i>	<i>41</i>
11.3	Des recettes en hausse et un solde recettes-dépenses excédentaire.....	44
11.4	Une évolution maîtrisée du coût moyen de la journée de formation et de la journée/stagiaire ...	45
11.5	Une répartition des stages par domaine qui reste sensiblement identique à 2021 avec une part toujours importante de management et une hausse significative en préparation aux concours...	46
11.6	La formation continuée, des périodes de regroupement réussies pour les promotions 50 et 51..	47
11.7	Un début d'année 2023 qui ouvre de belles perspectives.....	47
	<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>48</b>

## Personnalités appelées à participer

Monsieur François Werner, inspecteur général des finances, président du conseil d'administration

### Membres de droit :

- Madame Nathalie Colin, directrice générale de l'administration et de la fonction publique, ou son représentant ;
- Monsieur Laurent Touvet, préfet de la Moselle ou son représentant ;
- Monsieur Richard Laganier, recteur de la région académique Grand-Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités ou son représentant ;
- Madame Brigitte Torloting, représentant monsieur le président du conseil régional Grand Est ;
- Monsieur François Grosdidier, maire de la ville de Metz ou son représentant.

### Membres représentant les administrations dans lesquelles peuvent être affectés les élèves :

- Madame Aude Plumeau, sous-directrice de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale des ministères économiques et financiers ;
- Madame Fanny Afonso-Tupet directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines Grand Est (PFRH) ;
- Monsieur Jean-Noël Pallez, proviseur du lycée Fabert - Metz.

### Membres représentant les personnels enseignants des universités :

- Madame Laetitia Fermaud, maître de conférences à l'université de Lorraine, directrice de l'institut de préparation à l'administration générale de Nancy (IPAG) ;
- Monsieur Christophe Tournu, directeur de l'institut de préparation à l'administration générale de Strasbourg (IPAG).

### Membre représentant la fonction publique territoriale ou hospitalière :

- Monsieur Bertrand Achard, directeur de l'institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy (INSET).

**Membre désigné pour représenter les anciens élèves :**

- Madame Delphine Posin, Vice-Présidente de l'association des anciens élèves des IRA (AAEIRA)

**Membres élus par leurs pairs :**

- Monsieur Thomas Warlot, formateur, représentant les personnels enseignants de l'institut, ou son suppléant ;
- Monsieur Pierre Tifine, formateur, doyen de la faculté de droit de Metz, représentant les personnels enseignants de l'institut, ou son suppléant ;
- Madame Cécile Marquet, responsable du centre de documentation et chargée de communication de l'institut, représentant les personnels de l'institut ;
- Madame Jennifer Savajano, assistante à la formation initiale, représentant les personnels de l'institut ;
- Monsieur Jérémy Guillard, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Gaïa » (52<sup>e</sup> promotion) ou son suppléant ;

**Sans droit de vote**

- Monsieur Dominique Bemer, directeur de l'institut ;
- Monsieur Alexis Engel, contrôleur budgétaire régional de l'institut ;
- Madame Cindy Kis Gado, agent comptable de l'institut.

**Assistent en outre à la séance, à l'invitation du président :**

- Madame Martine Clerc, secrétaire générale ;
- Monsieur François Le Rest, directeur de la formation initiale ;
- Madame Marie-Laure Durand, directrice de la formation continue ;
- Monsieur Thibault Charmetant, directeur adjoint de la formation initiale ;
- Monsieur Stéphane Miliado, secrétaire général adjoint, chargé de mission « égalité-diversité » ;
- Madame Patricia Legrand, assistante de direction.

## Ordre du jour du conseil d'administration du 10 mars 2023

L'ordre du jour portera sur :

### Point relatif au fonctionnement du conseil d'administration

- 1) Installation du président du conseil d'administration
- 2) Approbation du PV du conseil d'administration du 21 novembre 2022

### Points soumis à l'approbation ou à l'avis du conseil d'administration

- 3) Adoption du compte financier 2022 – *Rapporteuses Mme Kis Gado et Mme Clerc*
- 4) Comptabilité analytique – *Rapporteuse Mme Clerc*
- 5) Budget rectificatif n° 1-2023 – *Rapporteuse Mme Clerc*
- 6) Subvention de l'institut à l'association des élèves de l'IRA (AIRAM)  
*Rapporteuse Mme Clerc*

### Pour information du conseil d'administration

- 7) Conventions de partenariats entre :
  - L'IRA et la direction départementale des finances publiques de la Moselle (DDFIP 57) - *Rapporteur M. Miliado*
  - L'IRA et l'UFR – Faculté de droit de Metz - *Rapporteur M. Bemmer*
- 8) Bilan des classes talents du service public - *Rapporteur M. Miliado*
- 9) Bilan de la 52<sup>e</sup> promotion – *Rapporteur M. Le Rest*
- 10) Présentation de la 53<sup>e</sup> promotion - *Rapporteur M. Le Rest*
- 11) Bilan 2022 de la formation continue – *Rapporteuse Mme Durand*

### Questions diverses

## **Point relatif au fonctionnement du conseil d'administration**



# 1 Installation du président du conseil d'administration

Le décret du 2 février 2022 pris par le Président de la République porte nomination de monsieur François Werner en qualité de président du conseil d'administration de l'IRA de Metz.

En vertu de l'article 5 du décret n° 2019-86 du 8 février 2019 relatif aux instituts régionaux d'administration, le président du conseil d'administration désigne son suppléant, dans le cas où il se trouverait empêché, parmi les membres suivants :

- la directrice générale de l'administration et de la fonction publique ou son représentant ;
- le préfet du département de la Moselle ou son représentant ;
- le recteur de l'académie Nancy-Metz ou son représentant.

Les membres du conseil d'administration concernés sont invités à débattre de ce point.

## **2 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 novembre 2022 (document en annexe)**

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 21 novembre 2022 est annexé au présent rapport.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de faire part de leurs observations éventuelles et de se prononcer sur l'adoption de ce procès-verbal.

## **Points soumis à l'approbation ou à l'avis du conseil d'administration**

## 3 Adoption du compte financier 2022

### 3.1 Rapport de l'agent comptable

Les indications données ci-dessous sont issues du compte financier élaboré par madame Cindy Kis Gado, agent comptable de l'IRA, à partir des règles applicables en comptabilité générale.

Taux d'exécution du budget					
Investissement		Fonctionnement			
Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes	
Réalisation	Réalisation	Prévisions BR2	Réalisations	Prévisions BR2	Réalisations
612 170 €		10 106 509 €	10 068 355 €	9 586 399 €	9 555 101 €
52 344 € (opé. d'ordre)	532 514 €	Taux d'exécution	<b>99,62%</b>	Taux d'exécution	<b>99,67 %</b>
Résultat de l'exercice : <b>- 132 000 €</b>		Résultat de l'exercice : <b>- 513 254 €</b>			
Fonds de roulement					
Variation du fonds de roulement : - <b>645 254 €</b>					
Valeur du fonds de roulement au 31 décembre 2022 : <b>1 589 768 €</b>					

Le compte de résultat de l'exercice présente un déficit de 513.254 €, correspondant à la différence entre les recettes nettes d'exploitation d'un montant de 9.555.101 € et les dépenses nettes d'un montant de 10.068.355 €. Les prévisions budgétaires sont relativement proches des exécutions. La section d'investissement présente un besoin de financement de 132.000 €. Les recettes d'investissement sont constituées de dotations aux amortissements pour 532.514 € diminuées d'un transfert de subventions pour 52.344 €. Les dépenses réelles d'investissement sont de 612.170 €. La sous-estimation des recettes d'amortissement a généré un écart sur le besoin de financement prévisionnel d'investissement. Cet écart vient améliorer le fonds de roulement de l'établissement. La variation en fonds de roulement s'établit à -645.254 € contre -89.431 € en 2021, 22.351 € en 2020 et 622.474 € en 2019.

Le fonds de roulement diminue de 645.254€ pour s'établir au 31/12/2022 à 1.589.767€. L'insuffisance d'autofinancement de l'exercice est de 33.084 € (contre une capacité d'autofinancement de 598.943 € en 2021, 564.739 € en 2020 et 863.964 € en 2019) et correspond au résultat de fonctionnement (-513.254 €) auquel on ajoute les dotations aux amortissements (532.514€) et on retire les reprises de subvention de (52.344€).

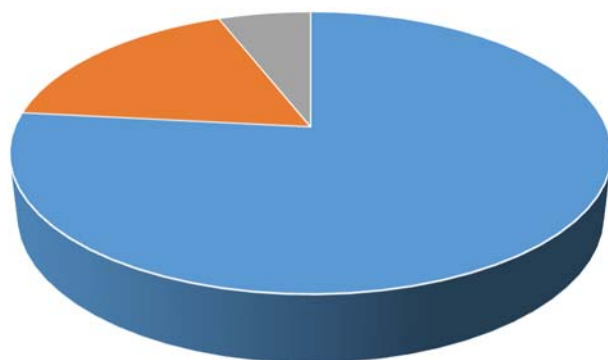
## 3.2 Rapport de l'ordonnateur

Les données ci-dessous sont issues de la comptabilité budgétaire de l'ordonnateur. Elles peuvent différer de celles issues des règles de la comptabilité générale présentées par l'agent comptable dans la section précédente.

### 3.2.1 Des dépenses réalisées à hauteur de 98,9 % en AE et 98 % en CP

DEPENSES EN EUROS						
Dépenses par enveloppe	BR2/2022		CF 2022		Taux d'exécution en %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 829 400	7 829 400	7 765 340	7 765 340	99,18	99,18
Fonctionnement	2 045 275	1 867 250	2 002 749	1 759 268	97,92	94,22
Investissement	532 000	627 800	528 241	602 076	99,29	95,90
<b>Total des dépenses</b>	<b>10 406 675</b>	<b>10 324 450</b>	<b>10 296 330</b>	<b>10 126 684</b>	<b>98,94</b>	<b>98,08</b>

Dépenses en CP CF 2022



■ personnel ■ fonctionnement ■ investissement

Le bilan de l'exécution budgétaire résumé dans le tableau ci-dessus fait apparaître les éléments suivants :

- **Les dépenses de personnels ont été consommées à hauteur de 99,2 % par rapport au budget rectificatif n°2 (BR n°2), adopté le 7 septembre 2022. Une légère marge est ainsi constatée au compte financier (64 K€).**

L'enveloppe de rémunération prévue au budget initial a été modifiée lors du BR n°2. Elle a ainsi été réévaluée à hauteur de 192 K€, afin de prendre en compte les mesures salariales applicables aux élèves et aux agents.

La marge constatée en exécution en matière de dépenses de rémunération est réduite.

En ce qui concerne les élèves, le surcoût estimé au budget initial au titre du maintien de la rémunération des élèves, de 166 K€, s'est révélé plus important que prévu en exécution. Toutefois, celui-ci a pu être compensé par la réduction du nombre d'élèves accueillis à la promotion de septembre, qui étaient finalement au nombre de 72 au lieu de 77 initialement.

Au niveau du personnel permanent, il est constaté une moindre dépense de rémunération des agents titulaires au bénéfice des agents contractuels. En effet, le recrutement du responsable informatique, intervenu au 1<sup>er</sup> février 2022, n'a pas permis d'accueillir un fonctionnaire, comme prévu initialement.

La revalorisation du point d'indice de 3,5 % mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2022 a conduit à un accroissement des dépenses, tout comme le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique intervenu au 1<sup>er</sup> mai 2022. Ces deux mesures ont été correctement évaluées.

Ainsi, le taux d'exécution lié à la masse salariale est particulièrement bon et ne permet de dégager qu'une légère marge de 64 K€.

- **Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 94,2 % en crédits de paiement. Une marge significative (108 K€ en CP) est ainsi constatée au compte financier.**

Un écart de 42 K€ par rapport à la prévision du BR n°2 est constaté au niveau des dépenses de charges diverses.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, l'institut est entré dans une approche qui peut être qualifiée de « sobriété budgétaire » et une politique de dépenses raisonnées a été initiée. Celle-ci a porté principalement sur les dépenses de soutien.

Parmi les postes de dépenses qui ont été réduits, les charges diverses représentent 27 K€. Il s'agit du versement aux partenaires des classes talents du service public, qui a été réduit grâce à la mise en place de deux avenants au bénéfice de l'IRA, relatif à la contribution financière de l'Université de Lorraine.

Il convient de souligner que le taux d'exécution en autorisation d'engagement est nettement plus favorable que celui évalué en crédits de paiement. Il s'élève en effet à 97,9 %. L'écart ainsi constaté entre les taux d'exécution en AE et en CP provient de la convention au titre des classes talents du service public, engagée en 2021 pour deux années.

De plus, les dépenses liées aux fournitures administratives ont été minorées de 15 K€. Il convient de souligner que les élèves disposent d'un ordinateur portable de prêt et d'une clé USB, ce qui leur permet de stocker les supports de cours, qui ne sont plus systématiquement imprimés.

- **Les dépenses d'investissement ont fait l'objet d'une réalisation conforme à l'enveloppe votée en BR n°2 : 99,3 % des autorisations d'engagement et 95,9 % des crédits de paiement ont été consommés (soit un écart de 26 K€).**

Le taux de réalisation pour l'année 2022 est particulièrement conforme à la prévision.

De nombreuses opérations de travaux ont ainsi été effectuées.

Tout d'abord, l'isolation et l'étanchéité d'une partie du bâtiment A a été conduite pendant l'été pour un montant de 107,3 K€. De plus, la réparation de la rampe d'accès pour personne à mobilité réduite a pu être réalisée (31,1 K€). Les portes de l'amphithéâtre ont été remplacées pour répondre aux normes de sécurité, soit 20,6 K€.

Les locaux mis à disposition des élèves ont fait l'objet de deux projets de réaménagement auxquels un groupe d'élèves a contribué. Ainsi, deux salles ont été transformées afin de créer un foyer à destination des élèves, pour un montant de 71,6 K€. De plus, l'espace cafétéria a été réaménagé de manière à être plus fonctionnel (60 K€). Par ailleurs, dans le cadre d'un projet

pédagogique sur l'Europe, une fresque murale mettant à l'honneur Robert Schuman a été réalisée par un artiste pour une dépense de 13,4 K€.

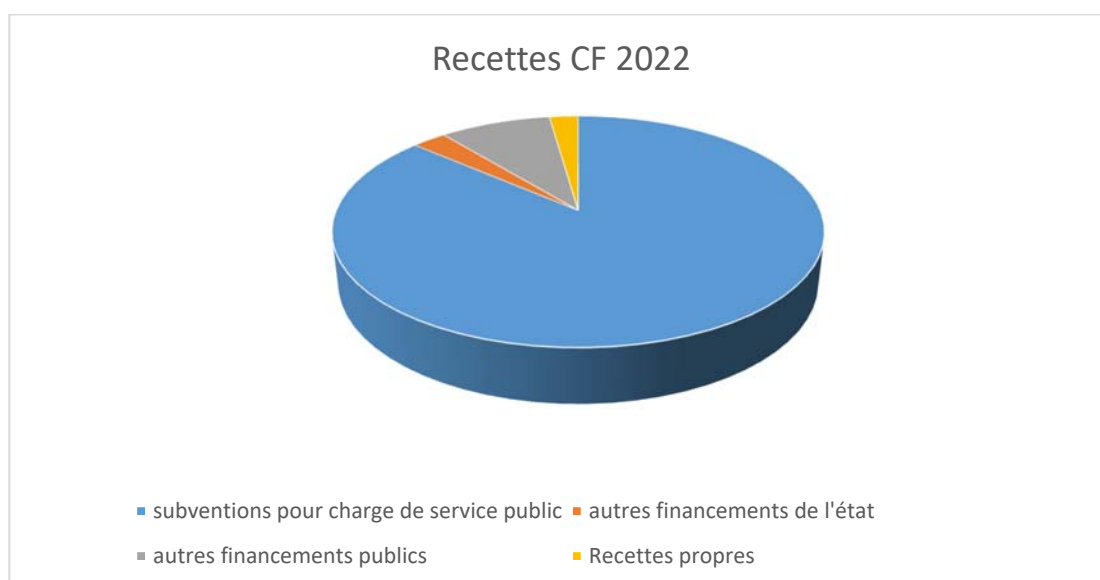
Au niveau informatique, les serveurs ont été remplacés comme prévu au BR 2 et cet investissement a représenté 65 K€.

A contrario, le remplacement du système de gestion informatisée du fonds documentaire n'a pas pu être mis en œuvre en 2022 et celui-ci est reporté en 2023 (budget de 30 K€).

Enfin, quelques achats de mobiliers ont été pris en charge en 2022, mais compte tenu des délais de livraison importants, ils n'ont pu être livrés qu'en 2023. Ainsi, les CP correspondants n'ont pas été consommés en totalité en 2022. Au total, cela représente 30,8 K€, qui seront à reporter en 2023.

### 3.2.2 Les recettes recouvrées à hauteur de 96,6 % des prévisions budgétaires

RECETTES			
BR2/2022	CF 2022	Taux d'exécution en %	Rubriques
8 347 415	8 347 415	100	Subvention pour charges de service public
440 280	260 140	59	Autres financements de l'Etat
993 750	842 250	84,8	Autres financements publics
222 000	217 968	98,2	Recettes propres
<b>10 003 445</b>	<b>9 667 773</b>	<b>96,6</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>



Le bilan de l'exécution des recettes fait apparaître un taux de recouvrement de 96,6 % (cf. tableau ci-dessus). Les recettes ont ainsi représenté un montant de 9 667 773 €.

Cet écart s'explique par deux subventions non versées par des financeurs publics.

En effet, le taux d'exécution relevé au titre des autres financements de l'Etat est faible et s'élève à 59 %. Une recette pour la mise en place du schéma directeur de formation tout au long de la vie de 74 K€ a été recouvrée. Par contre, la recette attendue au titre de la caisse des dépôts et de consignation, d'un montant de **180 K€**, n'a pas été réceptionnée par l'IRA en 2022.

En ce qui concerne la rubrique « autres financements publics », le taux d'exécution est inférieur à celui estimé au BR 2 2022. Cette différence s'explique principalement par la subvention pour la mise en place des classes talents du service public, versée par la DGAFP. Dans ce cadre, 90 étudiants devaient être accueillis, mais plusieurs désistements sont intervenus et l'effectif a été consolidé à 79. Ainsi, le versement de l'avance de la subvention de la DGAFP a été minoré de **71,5 K€**.

De plus, la subvention attendue au titre du dispositif Passerelle, concernant l'accueil d'enseignants formés aux métiers administratifs d'attaché, n'a pas été versée comme prévu en 2022. Un premier virement est intervenu fin décembre et n'a pu être rattaché au titre en 2022, pour une somme de **70 K€** et le reliquat interviendra au premier semestre 2023 (**30 K€**). De même, les frais de scolarité relatifs à l'accueil des auditeurs étrangers et pris en charge par Campus France, pour un montant total de **28 K€**, n'ont été versés qu'au mois de janvier 2023.

Il convient de signaler que l'IRA a rencontré des problèmes de trésorerie en novembre, du fait du non versement de la subvention pour charges de service public (SCSP) au 1er octobre, comme prévu dans la notification. Le montant du 4<sup>ème</sup> versement s'élevait à 2 045 354 €. Ainsi, le niveau faible de la trésorerie n'a pas permis de couvrir les paiements mensuels et une procédure de virement des paies en urgence a dû être déclenchée. La situation est redevenue normale en décembre avec la régularisation de la SCSP.

Au niveau des recettes propres, le taux d'exécution est relativement conforme à la prévision, notamment grâce aux activités de formation continue.

### 3.2.3 Un solde budgétaire déficitaire de 458 911 € (CP)

Le bilan de l'exécution du budget 2022 fait état d'un déficit de 458 911 €.

Compte tenu des niveaux de réalisation des dépenses et des recettes ci-dessous évoqués, le solde budgétaire affiche un déficit de 459 K€ (CP). L'écart entre ce résultat négatif constaté au terme de l'exécution budgétaire et le solde négatif de 321 K€ (CP), anticipé par le budget rectificatif n°2, résulte essentiellement de la moindre perception des recettes ci-dessus évoquée.

DEPENSES EN CP		RECETTES EN CP		
	BR2/2022	CF 2022	BR2/2022	CF 2022
<b>TOTAL</b>	10 324 450	10 126 684	<b>10 003 445</b>	<b>9 667 773</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>			- 458 911	

Au 31 décembre 2022, le niveau final du fonds de roulement est plus élevé que celui inscrit au BR 2 et s'établit à 1 589 768 €. Il correspond à 60 jours de fonctionnement. Cette valeur est en baisse par rapport au résultat du compte financier de l'année précédente (2 235 022 €). Le montant de la variation du fonds de roulement est négatif de 254 572 €.

Le montant de la trésorerie à l'issue de l'exercice 2022 s'élève à 1 419 770 €.



## 4 Comptabilité analytique 2022

La comptabilité analytique mise en place par l'institut consiste à extraire, à partir du compte financier, les éléments permettant de calculer le coût moyen d'un élève en formation initiale, ainsi que celui d'un stagiaire en formation continue.

### 4.1 La méthode de calcul pour déterminer le coût élève de la formation initiale

L'analyse porte sur :

- les charges de rémunération de l'élève ;
- les frais de déplacement ;
- les dépenses de pédagogie et du jury de scolarité ;
- les dépenses liées à l'organisation des concours ;
- les dépenses liées aux « classes talents du service public » (CTSP) ;
- les dépenses de la fonction soutien à hauteur de 90%.

Pour information, le calcul du coût élève institué par la DGAFP est similaire à celui appliquée par l'INSP (anciennement ENA). Il consiste notamment à prendre en compte le nombre d'élèves physiques formés et sortis d'IRA. Les dépenses de la fonction soutien sont constituées par l'addition des dépenses de fonctionnement « soutien » et de 50% des dépenses du personnel permanent. Ce montant total est pris en compte à hauteur de 90 %. Les dépenses du personnel affecté à la formation initiale (FI) correspondent à 30 % des dépenses totales des personnels permanents.

Trois promotions se sont chevauchées au cours de l'année 2022. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'effectif des élèves de la 50<sup>e</sup> promotion entrée au 1<sup>er</sup> septembre 2021 était de 75. Ces élèves ont été pré-affectés au 1<sup>er</sup> mars 2022 tout en restant rémunérés par l'IRA pour une durée de 2 mois supplémentaires, avant d'être pris en charge financièrement par leur administration d'affectation au 1<sup>er</sup> mai 2022. La rentrée de la 51<sup>e</sup> promotion a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2022 avec un effectif de 87 élèves. Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, 83 de ces élèves ont été pré-affectés mais rémunérés par l'IRA jusqu'au 31 octobre. En effet, l'établissement a enregistré 2 démissions en fin de formation et 2 élèves n'ont pas été classés au 31 août 2022. En parallèle, au 1<sup>er</sup> septembre, 72 nouveaux élèves ont été accueillis à l'institut et constituent la 52<sup>e</sup> promotion. Ces élèves étaient présents au 31 décembre de l'année, mais n'entrent pas dans l'effectif des élèves dits « formés » durant l'année 2022.

Les différents postes de dépenses consacrés à la scolarité sont détaillés ci-après.

### 4.2 Des dépenses totales en hausse, un coût moyen des élèves en formation initiale de 50 693 €, en hausse de 9,76 %

Les dépenses totales affectées au calcul du coût élève sont de 8 212 372 €, alors qu'elles étaient de 7 297 645 € en 2021. Ces dépenses ont augmenté de 914 727 €, soit une hausse de 12,53 %. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves accueillis à l'IRA et par plusieurs mesures de revalorisation salariale.

### 4.3 Une rémunération moyenne par élève de 33 258 €, en augmentation de 9,52 %

Les dépenses totales de rémunération des élèves sont en augmentation de 589 902 €, pour atteindre un montant total de 5 387 815 €. Plusieurs mesures, instaurées par décrets et arrêtés publiés au

courant de l'année 2022, ont impacté significativement à la hausse la rémunération des élèves de l'IRA :

- L'année 2022 constitue une année complète d'application de la revalorisation des indemnités des élèves, applicable au 1<sup>er</sup> mars 2021 (arrêté du ministère de la transformation et de la fonction publiques en date du 20 août 2021). Cet arrêté fixe le montant de l'indemnité de formation, versée à tous les élèves, à 200 € (87,20 € précédemment) et l'indemnité forfaitaire mensuelle, versée aux élèves issus du concours interne et du 3<sup>e</sup> concours, à 190 € (182,95 € précédemment).
- Le décret n° 2021-1805 du 23 décembre 2021 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022) instaure une nouvelle indemnité : « l'indemnité de maintien de rémunération versée aux fonctionnaires, aux militaires et agents contractuels de droit public nommés en qualité d'élèves ». Cette indemnité vise à compenser la différence de rémunération entre celle dont ces élèves bénéficiaient dans leur emploi précédent et celle résultant de sa qualité d'élève. Le montant de cette indemnité représente 291 000 € en 2022.
- Deux décrets successifs ont relevé le traitement minimum des élèves externes, portant ainsi l'indice majoré à 343 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, puis à 352 au 1<sup>er</sup> mai 2022.
- Enfin, le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 a revalorisé la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 %.

## **4.4 Des frais de déplacements moyens par élève de 928 €, affichant une forte hausse**

Dans un contexte de crise sanitaire, ce poste de dépenses présentait une baisse importante en 2020 et 2021, notamment en raison de déplacements très réduits et d'annulation ou de réduction du nombre de journées de la semaine de regroupement. L'année 2022 peut être qualifiée d'année « normale », l'activité s'est déroulée conformément aux années antérieures à la pandémie.

Les élèves se sont déplacés dans le cadre du rapport sur commande d'une administration et du mémoire de professionnalisation. Les deux séminaires de rentrée pour la 51<sup>e</sup> et la 52<sup>e</sup> promotion ont pu être organisés ainsi que les deux semaines de « regroupement » des mois d'avril et d'octobre, comprenant les frais de repas associés (ligne « réceptions diverses »). Une attention particulière est désormais portée à la maîtrise des dépenses associées aux séminaires et sessions de regroupement.

Les dépenses diverses sont constituées entre autre par la réalisation et l'impression d'un « yearbook » à l'initiative des élèves, une sortie organisée à Bliiida à Metz et la location d'un chapiteau.

Le ratio « frais de déplacement par élève » de 928 € est représentatif des dépenses annuelles attendues pour ce pôle de dépenses pour une année « normale ».

## **4.5 Des frais pédagogiques en augmentation de 36 922 €, soit un ratio coût élève en hausse de 5,12 %**

Ce ratio retrace essentiellement les dépenses de rémunération des intervenants, les frais de déplacement associés, les prestations assurées par des cabinets de formation, ainsi que les achats d'ouvrages à destination du centre de documentation. Le montant des dépenses correspondantes s'est élevé en 2022 à 511 554 €, il était de 474 632 € en 2021 (+ 7,7 %).

Cette hausse est essentiellement liée à la reprise des cours en présentiel. Les frais de déplacements remboursés aux intervenants ont ainsi augmenté de 20 415 € soit 67,06 %.

Il est également constaté une augmentation de 9 478 € sur le poste « documentation » qui résulte de l'acquisition de nouveaux ouvrages pour le centre de documentation rénové, ainsi que l'augmentation des abonnements aux revues et autres journaux.

Les dépenses « autres prestations » ont essentiellement été générées par les actions organisées par les élèves dans le cadre des « cordées de la réussite », en faveur des collégiens du collège Jules Lagneau. Une manifestation a été organisée à l'IRA et une sortie à Paris a eu lieu début juin 2022. Le ratio des « frais pédagogiques par élève » s'élève à 3 157 € en 2022, il était de 3 004 € en 2021, soit une augmentation de 5,12 %.

#### **4.5.1 Un coût « jury de scolarité » rapporté au nombre d'élèves en baisse de 30 € (11,06 %)**

Les dépenses de rémunération des membres du jury de scolarité, ainsi que les frais liés à leurs déplacements se sont élevés à 39 620 €, inférieurs à ceux de 2021 (43 447 €). Le ratio des dépenses par élève passe ainsi à 244 €, il était de 275 €. La rémunération des membres du jury de scolarité est en baisse, en effet l'un des membres du jury n'a pu assurer la soutenance pour raison de maladie.

#### **4.5.2 Un coût « jury de recrutement » rapporté au nombre d'élèves de 543 €, en hausse de 6,42 %**

Les dépenses inscrites sur ce poste concernent la rémunération des membres du jury concours et le remboursement de leurs frais de déplacement. Le coût total de cette destination s'est élevé, en 2022, à 88 074 €, soit un montant supérieur de 7 358 € par rapport à 2021 (80 715 €). Ramené au nombre d'élèves formés sur l'année 2022, le ratio est de 543 €, contre 511 € en 2021, soit plus 6,42 %. Cette augmentation se constate essentiellement sur la ligne rémunération (plus 4 876 €), elle résulte d'un nombre de candidats auditionnés plus élevés.

#### **4.5.3 Des dépenses de « soutien » en augmentation de 113 890 €, soit 6,33 %**

Les dépenses entrant dans le calcul de ce ratio sont les dépenses de personnel de l'équipe administrative et technique de l'IRA à hauteur de 50 %, ainsi que les dépenses de fonctionnement de l'établissement. Les deux montants obtenus sont pris en compte à hauteur de 90 %.

Les dépenses de rémunération du personnel sont supérieures en 2022 de 52 590 €. Cette hausse est principalement constatée sur la rémunération des agents contractuels. En effet, l'établissement a eu recours à deux contractuels durant 9 mois de l'année pour compenser le départ d'un agent titulaire et l'absence pour maladie d'un second. La hausse de rémunération des agents titulaires est liée aux revalorisations du point d'indice. On note également une revalorisation des indemnités de l'agent comptable.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement prises en compte, on constate une augmentation de 61 300 €, soit 13,2 % par rapport à 2021.

Le cumul des charges de la fonction soutien est ainsi de 1 376 163 € contre 1 262 269 €. Le ratio par élève est en hausse de 6,33 %.

Pour information, le reversement effectué par l'IRA aux différents partenaires des classes talents du service public (Université Lorraine, Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de Strasbourg, Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de Nancy, Université Paris-Est Créteil (UPEC), Ecole nationale des Finances publiques (ENFIP), Ecole nationale des douanes (END), Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a été soustrait des dépenses de soutien car il ne constitue pas une dépense réelle. En effet, l'IRA, porteur du projet, perçoit une subvention globale versée par la DGAFP et la redistribue aux différents partenaires au prorata du nombre d'élèves accueillis sur chaque site.

#### **4.5.4 Des « charges de personnels » de formation initiale en légère augmentation soit un ratio par élève de 3 504 €, en hausse de 3,95 %**

Les charges de rémunération des personnels affectés à la formation initiale (FI) sont de 567 713 €. Ce montant est calculé sur la base de 30 % du montant total des dépenses de rémunération des personnels permanents de l'établissement. La masse salariale totale des personnels permanents ayant augmenté, il en découle mathématiquement une hausse du montant des dépenses du personnel « formation initiale » prises en compte.

Le ratio calculé par élève est de 3 504 € en 2022 contre 3 371 € en 2021, soit une hausse de 3,95 %.

#### **4.6 Des dépenses « classes talents du service public » en hausse mais difficilement comparables entre 2022 et 2021**

Pour mémoire, le nouveau dispositif « Classes talents du service public » (CTSP) a été mis en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Durant l'année 2021 se sont juxtaposés les deux dispositifs, classe préparatoire intégrée (CPI) pour 2 quadrimestres (21 élèves) et CTSP pour 1 quadrimestre (73 élèves). Les dépenses sur ce poste étaient moins conséquentes au vu du nombre total d'élèves inscrits sur l'année civile 2021. L'année 2022 est la première année pleine depuis la mise en œuvre des CTSP et les dépenses générées correspondent au nombre d'élèves accueillis (73 élèves sortis au mois de juin 2022 tandis que 79 élèves sont entrés dans ce dispositif au 1<sup>er</sup> septembre 2022).

Les dépenses totales se sont élevées à 91 094 €. Elles se déclinent en différents postes budgétaires détaillés dans le tableau ci-dessous. Pour précision, les frais de réception ont essentiellement été générés par le séminaire de clôture du 4 avril 2022, l'accueil des différents jurys de recrutement au mois de juin et la prise en charge des repas pour tous les élèves durant les deux journées de pré-rentrée des 30 et 31 août.

Les dépenses relatives aux classes talents du service public font parties des dépenses à inclure dans le calcul du coût élève, le ratio par élève est de 562 €.

Quant au ratio par élève CTSP, il passe à 1 619 € contre 1 772 € en 2021. La moyenne du nombre d'élèves accueillis à l'institut, calculée au prorata durant l'année civile 2022, s'élève à 56,25 élèves.

Pour conclure, le coût élève 2022 est de 50 693 €, soit une augmentation de 4 506 € par rapport à 2021 (9,76 %). La valeur cible pour un coût annuel d'un élève IRA inscrite dans le PLF 2022 est de 45 000 €. Cette valeur cible semble sous-évaluée, en effet, les coûts générés par la mise en place de l'indemnité de maintien de rémunération paraissent avoir été sous-estimés de manière globale.

		IRA DE METZ						
		Exécution 2022						
		Elèves formés durant l'année		162		158		
DESTINATIONS	COÛT MOYEN ELEVES	2022				2021		
	<b>SCOLARITE</b>							
<b>FORMATION DES ELEVES</b>	<b>REMUNERATION ELEVES</b>							
	TAXES SUR LES SALAIRES	187 683,71				149 205,55		
	VERST TRANSPORT ELEVES	46 079,65				43 606,64		
	FNAL ELEVES	11 522,59				10 902,92		
	TRAITEMENTS ELEVES	2 342 500,63				2 206 380,82		
	INDEMNITES DIVERSES	688 254,45				412 475,19		
	PRIMES INFLATION	13 800,00				0,00		
	SFT	14 534,12				6 837,03		
	URSSAF	352 194,44				332 516,59		
	RAFP	20 707,94				19 322,61		
	PENSIONS CIVILES et CNRACL	1 688 743,40				1 605 615,67		
	ACCIDENT TRAVAIL ELEVES	381,94				0,00		
	VISITES MEDICALES	1 897,60				1 957,46		
	ŒUVRES SOCIALES	19 514,77				9 092,51		
		<b>Coût moyen de rémunération</b>	<b>5 387 815,24</b>	<b>33 258,12</b>			<b>4 797 912,99</b>	<b>30 366,54</b>
		<b>FRAIS DE DEPLACEMENTS ELEVES</b>						
		DEPLACEMENT	113 959,74				32 366,50	
		TRANSPORTS COLLECTIFS	6 495,00				800,00	
		RECEPTIONS DIVERSES	24 325,00					
		DEPENSES DIVERSES	5 557,97				4 919,80	
	<b>Coût moyen de déplacement</b>	<b>150 337,71</b>	<b>928,01</b>			<b>38 086,30</b>	<b>241,05</b>	
	<b>PEDAGOGIE</b>							
	DOCUMENTATION	30 710,13				21 232,08		
	ORGANISMES DE FORMATION INITIALE	199 695,40				210 990,72		
	REMUNERATIONS ENSEIGNANTS	219 279,53				207 546,09		
	FRAIS DE DEPLACEMENTS INTERVENANTS	50 856,72				30 441,32		
	AUTRES PRESTATIONS	11 012,47				4 421,45		
	<b>Coût moyen pédagogique</b>	<b>511 554,25</b>	<b>3 157,74</b>			<b>474 631,66</b>	<b>3 004,00</b>	
	<b>JURY SCOLARITE</b>							
	REMUNERATIONS JURY	25 493,51				32 027,56		
	FORMATIONS JURY	978,75						
	DEPLACEMENTS JURY	9 855,27				9 744,31		
	AUTRES PRESTATIONS	3 293,00				1 675,00		
	<b>Coût moyen jury scolarité</b>	<b>39 620,53</b>	<b>244,57</b>			<b>43 446,87</b>	<b>274,98</b>	
<b>RECRUTEMENT</b>	REMUNERATION JURY CONCOURS IRA	64 605,61				59 729,27		
	DEPLACEMENT JURY CONCOURS IRA	19 981,52				20 897,71		
	AUTRES DEPENSES	3 487,50				88,86		
	<b>Coût moyen recrutement</b>	<b>88 074,63</b>	<b>543,67</b>			<b>80 715,84</b>	<b>510,86</b>	
<b>CTSP</b>	DOCUMENTATION POUR CTSP	9 976,32				17 296,16		
	DEPLACEMENT	18 683,87				18 796,93		
	CABINETS DE FORMATION	0,00				7 215,00		
	REMUNERATION INTERVENANT CSTP	36 990,34				15 999,95		
	PUBLICITES	6 518,53						
	RECEPTIONS DIVERSES	18 925,30				8 639,84		
	<b>Coût moyen CTSP</b>	<b>91 094,36</b>	<b>562,31</b>			<b>67 947,88</b>	<b>430,05</b>	
<b>SOUTIEN</b>	Charges fonction soutien	1 376 163,00	8 494,83			1 262 269,00	7 989,04	
	Personnel formation initiale	567 712,80	3 504,40			532 635,00	3 371,11	
	<b>Coût total élèves</b>	<b>8 212 372,52</b>				<b>7 297 645,54</b>		
	<b>Coût moyen d'un élève :</b>		<b>50 693,66</b>				<b>46 187,63</b>	

## 4.7 Un coût moyen de la formation continue de 87 € par jour/stagiaire, en baisse de 16 %

Pour la formation continue, le calcul de coût complet et du coût moyen est chiffré à partir des dépenses du service. En effet, il est calculé à partir de la rémunération des intervenants et des cabinets de formation, de leurs frais de déplacement, des charges de personnel et de la quote-part de 20% des dépenses de la fonction soutien. Le coût moyen est calculé à partir de la rémunération des intervenants et des cabinets de formation, de leurs frais de déplacement, et de la reprise de 10% de la quote-part indiquée ci-dessus. Ce résultat est comparé aux recettes réalisées au cours l'année pour établir un bilan financier des actions de formation.

Durant l'année 2022, deux nouveaux dispositifs sont venus diversifier l'activité de la formation continue. Le premier est le dispositif « passerelle », en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, permet à des personnels issus de ce ministère de suivre une formation spécifique à l'IRA conduisant à une transition professionnelle. Le second est le dispositif « préparation aux concours » pour tout agent de la fonction publique désirant présenter le concours d'entrée à l'IRA.

Ainsi, le nombre de « jours stagiaires » enregistrés en 2022 a fortement augmenté, il passe à 5 116 alors qu'il était de 3 739 jours en 2021. Cette diversification de l'activité a généré des dépenses plus importantes, qui sont en augmentation de 13,75 % sur les trois postes de dépenses. Le montant des dépenses des organismes de formation est de 215 535 € (+ 8,8 %), la rémunération des intervenants payés à la vacation est de 154 066 € (+ 18 %) et les frais de déplacement de ces intervenants se sont élevés à 34 514 € (+ 59 %).

A l'instar des dépenses, les recettes sont également en augmentation (+ 17,33 %). En effet, dans le cadre du dispositif « passerelle », le ministère de l'éducation nationale participe au financement à hauteur de 100 000 € pour l'année 2022. Les recettes propres se sont élevées à 197 216 € et sont conformes aux prévisions inscrites au budget initial 2022. A ces recettes propres, il convient d'ajouter une partie de la subvention pour charges de service public ainsi que l'enveloppe complémentaire « schéma directeur » versée par la DGAFP dans le cadre des plans régionaux interministériels de formation (PRIF), soit 160 000 €. Au total, le montant des recettes est de 457 216 € contre 389 675 € en 2021.

Le bilan financier du service, évalué à partir des dépenses et des recettes ainsi reconstituées, est excédentaire de 12 567 € en 2022. Les recettes par jour/stagiaire calculées sont de 89 €, en baisse par rapport à 2021 (104 €), mais les dépenses par jour/stagiaire affichent également une baisse de 16 % ce qui contribue à augmenter l'écart positif de l'année. Celui-ci passe ainsi à 2,46 €, pour mémoire il était de 0,78 € en 2021. Pour information, les actions de formation continue ont été financées à hauteur de 48,80 % par des recettes propres.

**IRA DE METZ**

Exécution 2022

DEPENSES	2021		2022	
	DEPENSES ANNUELLES 2021	Coût moyen jour stagiaire	DEPENSES ANNUELLES 2022	Coût moyen jour stagiaire
FRAIS DE DEPLACEMENT ENSEIGNANTS	21 698		34 514	
ORGANISME DE FORMATION (CABINETS)	197 984		215 535	
REMUNERATIONS ENSEIGNANTS	130 285		154 066	
COÛT MOYEN PEDAGOGIQUE/JOUR STAGIAIRES	349 967	93,60	404 115	78,99
FONCTION SOUTIEN FRAIS GENERAUX (10%)	36 790		40 534	
COÛT MOYEN /JOUR STAGIAIRES (PETIT EQUILIBR	386 757	103,44	444 649	86,91
CHARGES DIRECTES DE PERSONNEL	289 900		336 845	
FONCTION SUPPORT FRAIS GENERAUX (90%)	331 112		364 803	
COÛT COMPLET/JOUR STAGIAIRES	1 007 769	269,53	1 146 297	224,06

Résultats d'activité 2021 : 3 739,0 jours stagiaires

Résultats d'activité 2022 : 5 116,0 jours stagiaires

RECETTES DE FORMATION CONTINUE	2021	RECETTES MOYENNES	2022	RECETTES MOYENNES
DGAFP	176 000		160 000	
DISPOSITIF PASSERELLE			100 000	
RECETTES PROPRES	213 675		197 216	
TOTAL	389 675	104,22	457 216	89,37

BILAN RESULTANT DE L'ACTIVITE DE FORMATION CONTINUE	2021		2022	
RECETTES	389 675		457 216	
COÛTS PEDAGOGIQUES + FRAIS GENERAUX	386 757		444 649	
RESULTAT D'EXERCICE	2 918	0,78	12 567	2,46

## 5 Budget rectificatif n° 1-2023

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver un budget rectificatif (BR) 1 apportant des modifications en recettes et en dépenses sur les enveloppes de fonctionnement, d'investissement et de personnel.

### 5.1 Des recettes en augmentation, pour un montant de 254,5 K€

Plusieurs versements, pour lesquels des titres de recettes ont été émis en 2022, n'ont pas pu être encaissés au cours de cet exercice, comme évoqué dans le compte financier 2022. Le montant représente **322 K€** et concerne les recettes suivantes :

- versement correspondant à la prise en charge par la caisse de dépôt et de consignation (CDC) du coût de la formation des élèves de l'IRA affectés dans cette institution, soit un montant de 180 K€ ;
- subvention relative au dispositif Passerelle pour 100 K€ ;
- contribution de Campus France à l'accueil des auditeurs étrangers (28 K€),
- divers virements à hauteur de 14 K€.

Ces versements ont été virés après la fin d'exercice 2022, sauf celui de la CDC, et sont intégrés dans les recettes qui figurent dans les documents budgétaires joints (tableau 2), elles ont un impact sur le plan de trésorerie (tableau 7).

Par ailleurs, depuis le vote du budget initial 2023, une modification relative au dispositif de transition professionnelle d'enseignants baptisé « Passerelle » est intervenue. En effet, le ministère de l'éducation nationale a décidé d'une modification du calendrier de cette formation. La promotion qui devait être accueillie en septembre serait finalement reportée à janvier 2024. De ce fait, il convient de réduire la recette correspondante dans les « autres financement publics », pour un montant de **90 K€**.

A contrario, une nouvelle recette des « autres financeurs État » est annoncée en 2023. Grâce au dossier d'appel à projets déposé par l'institut au titre du plan Résilience 2, le financement d'une opération de travaux concernant l'installation de robinets thermostatiques est totalement pris en charge, ce qui représente une subvention de **22,1 K€**.

Au total, les recettes attendues sont augmentées de **254,5 K€** et s'élèvent à **9 647 K€**.

### 5.2 Des dépenses d'investissement augmentées de 13 K€ en AE et en CP

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, l'impact de la modification du calendrier du dispositif Passerelle au niveau de la formation continue est répercuté, soit une baisse de 7 K€ (pas de session en 2023).

Au niveau des travaux, les crédits relatifs aux réparations du bâtiment sont augmentés de 20 K€. En effet, une fuite a été détectée sur le réseau extérieur de chauffage et les réparations importantes (tranchée, décaissement...) effectuées au niveau du parking de l'administration ont généré une dépense imprévue de 14,6 K€. Ainsi, le budget consacré à ce type d'opérations, évalué à 20 K€, doit être augmenté de 20 K€ afin de couvrir les aléas futurs.



## 5.3 Une enveloppe d'investissement réduite de 45,7 K€ en CP et de 73 K€ en AE

Compte tenu du niveau du fonds de roulement tel que présenté au compte financier, l'institut est amené à reconsidérer sa stratégie d'investissement. De ce fait, il est proposé de modifier l'enveloppe d'investissement à la baisse, tout en intégrant divers changements.

En effet, parmi les opérations prévues au budget initial 2023, plusieurs concernaient la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique de l'institut.

En ce qui concerne le projet relamping de l'ensemble des bâtiments, un financement a été demandé dans le cadre du plan Résilience 2. Compte tenu des éléments fournis d'une part, du temps de retour sur investissement (supérieur à 70 ans) et du coût estimé pour cette opération de 180 K€, le projet n'a pas été retenu par le ministère de l'économie. Pour autant et compte tenu des problèmes de maintenance rencontrés au niveau de l'amphithéâtre, il est proposé de réaliser les travaux relatifs à cet espace qui représentent 40 K€. Ainsi, seuls l'amphithéâtre, le hall et l'escalier situés près de l'accueil seraient pris en compte.

Par contre, les travaux de relamping liés aux autres bâtiments, pour un montant de 140 K€ ainsi que ceux du restaurant administratif, portant sur l'installation de dalles acoustiques au plafond (25 K€), sont suspendus. De même, le changement du ballon thermostatique de la cuisine ne constitue plus une priorité (soit 15 K€).

Par ailleurs, plusieurs autres projets d'investissement doivent être ajoutés.

Il s'agit notamment du système d'évolution informatisé du fonds documentaire, porté par l'institut dans le cadre d'un groupement de commandes inter-IRA. Celui-ci n'a pas pu être conduit en 2022 et le marché correspondant est mis en ligne en 2023. L'impact budgétaire est évalué à 20 K€. De plus, un nouvel équipement d'un système de caméras pour les visioconférences est prévu dans la salle du conseil d'administration, ce qui représente 16 K€.

En outre, des travaux de mise en conformité des normes sanitaires sont à programmer au niveau de la cuisine afin de créer un vestiaire comprenant deux douches. Le montant correspondant s'élève à 40 K€.

D'autres postes sont également ajustés à la hausse au vu des devis actualisés.

Enfin, le local de la réserve informatique, actuellement exposé à un risque réel d'intrusion, doit être sécurisé, pour un coût estimé à 3,6 K€.

S'agissant des opérations engagées en 2022, plusieurs n'ont pas pu être finalisées l'an dernier et les crédits de paiement sont à prévoir à ce titre, soit 27,3 K€ supplémentaires à inscrire au BR 1 2023.

Ces réajustements sont présentés dans le tableau ci-dessous (en K€) :

Investissements	BI 2023		Ecart		BR1 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Moyens généraux /divers	6	6	+ 5	+ 14,4	11	20,4
Informatique / matériel	15	15	+ 16	+ 16	31	31
Informatique/ logiciel	19	19	+ 20	+ 20	39	39
Immobilier / travaux	246	246	- 114	- 96,1	132	149,9
<b>Total investissement</b>	<b>286</b>	<b>286</b>	<b>- 73</b>	<b>- 45,7</b>	<b>213</b>	<b>240,3</b>

## 5.4 Une enveloppe de personnel légèrement minorée

Afin de tenir compte de la suppression de la promotion de septembre du dispositif Passerelle, les dépenses de formation continue relatives aux intervenants sont diminuées de 24,5 K€.

Sous réserve de l'approbation des modifications précitées, le solde budgétaire présenterait un déficit réduit par rapport au budget initial 2023, porté à 365 768 € (contre un déficit évalué à 677 502 € au budget initial).

**Le niveau du fonds de roulement serait ainsi augmenté de 134 522 K€ pour atteindre un montant de 901 644 € et correspondrait à 33 jours de fonctionnement, ce qui est en-deçà du seuil de précaution estimé par la DGAFP à 60 jours. Le niveau final de trésorerie serait porté à 1 054 002 €.**

**Pour conclure, au regard du niveau de recettes constaté, l'institut ne s'engagera pas dans le plan d'investissement envisagé initialement. Les travaux correspondants sont soit significativement réduits (relamping), soit reportés (isolation et l'étanchéité de la toiture - phase 2).**

## 6 Subvention de l'institut à l'association des élèves de l'IRA (AIRAM)

Afin de réaliser différents projets en 2023, l'association des élèves de l'institut régional d'administration (AIRAM) sollicite auprès du conseil d'administration une subvention de 2 500 €.

Cette association a pour objectif de mener différents projets dans le cadre de la vie de la promotion pour animer des activités en dehors de la formation.

La subvention demandée vise à permettre aux élèves de la 53<sup>e</sup> promotion de disposer d'une trésorerie suffisante pour engager des actions dès le début de leur scolarité. Cette demande est portée par les élèves de la 52<sup>e</sup> promotion par anticipation des besoins de la promotion suivante. En effet, du fait de la durée relativement courte de la formation, le prochain bureau de l'AIRAM sera constitué après la tenue du prochain conseil d'administration, ce qui ne leur permettra pas de solliciter une demande de subvention.

La demande doit permettre de couvrir les besoins les plus prévisibles, qui correspondent aux activités habituelles de l'AIRAM : organisation d'un gala de fin de scolarité et de manifestations festives au cours de la formation, achat de goodies et matériel de sport.

Le budget prévisionnel de ces actions est évalué à 6 750 €. La participation des élèves inscrits à l'association est estimée à 700 €. La trésorerie de l'association serait mobilisée à hauteur de 1 900 €. La subvention de 2 500 € apportée par l'IRA représenterait 37 % des recettes et permettrait d'équilibrer le budget présenté.

Pour information, la situation financière de l'AIRAM arrêtée au 31 janvier 2023, jointe en annexe, fait état d'une trésorerie de 2 679 €.

Vous trouverez en annexe 1 tous les documents établis par l'AIRAM.

Il est proposé au membre du conseil d'administration d'accorder la subvention à hauteur de 2 500 €.

## **Points pour information du conseil d'administration**

## 7 Conventions de partenariat avec la DDFIP 57 et l'UFR Faculté de droit de Metz

### 7.1 Convention IRA-DDFIP 57

#### 7.1.1 Signature d'une convention partenariale avec la Direction Départementale des Finances Publiques – DDFiP - de Moselle

Les classes « Talents » du service public de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-est Fontainebleau participent à la préparation de plusieurs concours administratifs en lien avec les écoles du service public.

Chacune de ces trois classes « Talents » préparent aux concours :

- d'accès aux IRA (attaché de l'Etat) ;
- d'inspecteur des finances publiques ;
- d'inspecteur des douanes ;
- d'attaché territorial.

Afin de renforcer la préparation des élèves de la classe « Talents » de Lorraine – site de Metz aux concours des finances publiques, une convention de partenariat permettra à la DDFiP Moselle de s'engager à :

- Présenter les métiers des Finances publiques aux étudiants des classes « Talents » du service public ;
- Participer aux conférences/forums organisées par l'IRA de METZ pour présenter notamment le concours d'inspecteur des finances publiques et les métiers de la DGFIP ;
- Susciter le volontariat parmi ses cadres, experts ou encadrants, pour répondre aux invitations à participer à des conférences sur les métiers des Finances publiques, des jurys blancs de concours.
- Favoriser l'accompagnement à la réussite des concours de la DGFIP en vue de renforcer la présence de praticiens issus de l'IRA de METZ dans leurs effectifs ;
- Favoriser l'accueil des stagiaires des classes « Talents » de l'IRA de METZ ;
- Inviter des représentants de l'IRA de METZ à des manifestations organisées en lien avec les engagements du présent accord cadre.

La signature de la convention avec le directeur de la DDFiP Moselle est envisagée fin mars 2023.

## 7.2 Convention IRA-UFR - Faculté de droit de Metz

Le code de l'éducation relatif à la validation de études supérieures permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme au vu des études supérieures effectuées. La formation initiale délivrée par l'IRA de Metz correspond aux enseignements proposés dans le cadre du master 2 « droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière ». A ce titre les élèves attachés peuvent valider leur cursus par l'obtention de ce diplôme.

Outre les élèves fonctionnaires, ce dispositif serait également ouvert aux auditeurs du cycle international des IRA (CIIRA).

Un partenariat relatif à la délivrance de ce diplôme est envisagé entre l'IRA et l'université de Lorraine (faculté de droit, d'économie et d'administration de Metz) ;

Le conseil de l'UFR de la faculté de droit a examiné le projet de convention joint au dossier de séance le 2 mars dernier.

## 8 Classes talents du service public

### 8.1 Bilan classes « Talents » du service public de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est Fontainebleau :

#### 8.1.1 Scolarité 2022-2023 – des résultats remarquables, 60 admissibles dont 30 inspecteurs et 15 pré-admissibles contrôleur des Finances publiques, ainsi que 15 admis à l'IRA de Metz au 1<sup>er</sup> mars 2023

Depuis septembre 2023, **79 élèves sont engagés dans la préparation de plusieurs concours administratifs**. Les programmes pédagogiques ont été ajustés et les regroupements dans les écoles du service public se sont tous déroulés lors du dernier trimestre de l'année 2022. Cet équilibre a permis aux élèves de découvrir les différents métiers proposés par les différentes écoles du service public pour ainsi se projeter dans les métiers de la fonction publique.

**... les visites dans les écoles du service public et l'attribution des tuteurs ont permis un démarrage de la scolarité 2022-2023 dans d'excellentes conditions.**

Plusieurs regroupements coordonnés par l'IRA de Metz, dans les écoles du service public ont permis aux élèves de découvrir les épreuves des concours, mais également de se projeter dans les différents métiers proposés par les administrations.

**Une rentrée 2022 marquée par des regroupements dans les écoles du service public :**

- Rentrée des élèves des classes « Talents » à l'IRA de Metz, les 30 et 31 août 2022 ;
- Regroupement à l'école nationale des finances publiques à Noisiel le 10 octobre 2022 ;
- Regroupement à l'école nationale des douanes de Tourcoing, les 24 et 25 octobre 2022 ;
- Regroupement au centre national de la fonction publique territoriale, à l'INET de Nancy le lundi 28 novembre 2022 ;

**Pour clôturer cette scolarité un dernier séminaire se déroulera lundi 3 avril 2023 à l'IRA de Metz, avant une période de huit semaine de stage prévue de mai à juin 2023.**

**Résultats aux différents concours de la fonction publique :**

- IRA - Attaché d'administration de l'Etat : 30 admissibles et 15 admis (promotions du 1<sup>er</sup> mars 2023) ;
- ENFiP - Inspecteur des Finances publiques : 30 admissibles (résultats des admissions le 24 mars 2023);
- ENFiP - Contrôleur des Finances publiques : 15 pré-admissibles ;
- ENFiP – Agent des Finances publiques : 1 admissible et 1 admis ;
- Concours « d'école d'avocats » 1 admissible et 1 admis

## 8.1.2 Recrutement des élèves pour la prochaine scolarité 2023-2024

Pour 2023, l'objectif sera de recruter 100 élèves pour les classes Talents de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est Fontainebleau avec l'ensemble des universités et les écoles du service public partenaires.

Le lancement de la campagne de communication est prévu la première semaine de mars 2023. La période d'inscription se déroulera du 1er mars au 31 mai 2023 via la plateforme « mes démarches simplifiées ».

### **Présentation du planning de recrutement 2023 :**

- Lancement de la campagne de communication sur les réseaux sociaux le 27 février 2023 et mise en place d'un plan de communication de mars à mai 2023, sur tous les sites (Lorraine, Strasbourg et Paris-Est) ;
- Ouverture des inscriptions gratuites et dématérialisées via « mes démarches simplifiées » du 1er mars au 13 mai 2023 ;
- Comité de sélection des dossiers avec les universités vendredi 2 juin 2023 en présentiel à l'IRA ;
- Sélection des candidats du 15 au 23 juin 2023 en présentiel à l'IRA pour tous les candidats de la Lorraine et en visio-conférence pour tous les candidats de Strasbourg et Paris-Est Fontainebleau (entretien de 20 minutes/candidat avec un jury composé d'une université, d'une école du service public et du directeur de l'IRA ou de son représentant).
- Publication de la liste des admissions fin juin 2023 ;
- Séminaire de rentrée des élèves mercredi 30 et jeudi 31 août 2023.



## 9 Bilan de la 52<sup>e</sup> promotion « Gaïa »

La promotion Gaïa se composait, à la rentrée de septembre 2022, de 72 élèves pour 77 postes ouverts, soit en déficit initial de 5 élèves dû à l'épuisement des listes complémentaires de lauréats. 39 étaient issus du concours externe, 25 du concours interne et 8 du 3<sup>e</sup> concours. Les 72 élèves ont achevé leur première période probatoire. Dans ce bilan ne figurent pas les 7 auditeurs du cycle international des IRA, qui ne sont pas concernés par les mêmes procédures de fin de temps de présence à l'institut.

### 9.1 Une offre conséquente en administration centrale pour un choix très ouvert

72 élèves ont passé les épreuves du classement et 71 ont été classés. Parmi les 25 premiers classés :

- 3 élèves ont rejoint l'administration scolaire et universitaire,
- 9 ont choisi l'administration territoriale de l'État,
- 13 ont opté pour l'administration centrale.

Environnement professionnel	Nombre de postes	Rang du 1 <sup>er</sup> choix	Rang du dernier choix
Administration centrale	35	3	70
Administration scolaire et universitaire	21	11	66
Administration territoriale de l'État	21	1	71

Tous les élèves ont eu le choix entre au moins deux des trois environnements professionnels. Seule une personne n'avait plus la possibilité de s'orienter vers l'administration centrale.

#### Détail par environnement professionnel :

ADMINISTRATION CENTRALE			
Corps	Postes pourvus/ offerts	Corps	Postes pourvus/ offerts
Agriculture	1/1	Intérieur – gendarmerie nationale, police nationale, secrétariat général	5/5
Armées	6/6	Justice	4/4
Caisse des dépôts et consignations	2/2	Office français de protection des réfugiés et apatrides	1/1
Conseil d'État	3/3	Services du Premier ministre	1/1
Économie, finances et relance	5/5	Solidarité, santé, travail, emploi et insertion	1/1
Éducation nationale, jeunesse et sports	3/3	Transition écologique	3/3
<b>TOTAL : 35/35</b>			

<b>ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE</b>	
<b>Structures</b>	<b>Postes pourvus / offerts</b>
Services académiques	5/5
Enseignement supérieur	2/3
CROUS	1/1
EPLE	8/12
<b>TOTAL</b>	<b>16/21*</b>

\* Rappel : la promotion présentait dès la rentrée un déficit de cinq élèves et une personne n'a pas été classée.

<b>ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT</b>	
<b>Corps</b>	<b>Postes pourvus / offerts</b>
Culture	1/1
Intérieur (préfectures, sous-préfectures, SGAMI, DDT)	11/12
Justice	1/1
Solidarités, santé, travail, emploi et insertion (DREETS, DEETS, DDETS)	3/3
Transition écologique (DIR, DREAL)	4/4
<b>TOTAL</b>	<b>20/21*</b>

\* Rappel : la promotion présentait dès la rentrée un déficit de cinq élèves et une personne n'a pas été classée.

La proportion de postes à pourvoir faisait apparaître un net déséquilibre au profit de l'administration centrale, tandis que les autres offres se répartissaient équitablement entre les deux autres environnements professionnels.

Comme cela s'était déjà produit plusieurs fois depuis la réforme des IRA de 2019, cinq postes de l'administration scolaire et universitaire sont restés vacants, à savoir quatre dans des établissements publics locaux d'enseignement à la périphérie de l'agglomération parisienne et un en université hors du ressort de notre établissement. Phénomène moins fréquent, un poste d'administration territoriale de l'État n'a pas non plus trouvé preneur.

On constate en outre une timide réapparition du ministère de l'agriculture, après son récent recrutement direct d'attachés qui a asséché temporairement le flux passant par les IRA.

## 9.2 Un parcours à l'IRA plus ou moins aisé selon la voie de recrutement

Avec toutes les précautions qui s'imposent en matière d'interprétation statistique sur des échantillons réduits, les élèves issus du troisième concours ont obtenu des résultats globalement moins bons aux épreuves de classement que les candidats issus du concours interne et, plus encore, du concours externe. Ainsi, près de la moitié des candidats issus du concours externe se situaient dans le premier tiers du classement, alors qu'aucun élève venant du troisième concours n'y figurait.

Les choix d'affectation diffèrent assez sensiblement selon le concours d'origine. Toutefois, les proportions observées dans cette promotion ne reflètent pas forcément celles des précédentes. La seule véritable constante est la propension plus élevée parmi les élèves externes à se tourner vers l'administration centrale.

	1 <sup>er</sup> tiers du classement		2 <sup>e</sup> tiers du classement		3 <sup>e</sup> tiers du classement		Total élèves
	Nombre d'élèves	Proportion *	Nombre d'élèves	Proportion *	Nombre d'élèves	Proportion *	
externe	18	46,2 %	12	30,8 %	9	23 %	39
interne	6	24 %	9	36 %	10	40 %	25
3 <sup>e</sup> concours	0	0 %	3	42,9 %	4	57,1 %	7

\* Base : nombre d'élèves issus du concours considéré.

	Administration centrale		Administration scolaire et universitaire		Administration territoriale de l'État		Total élèves
	Nombre d'élèves	Proportion *	Nombre d'élèves	Proportion *	Nombre d'élèves	Proportion *	
externe	22	62,8 %	9	56,25 %	8	40 %	39
interne	12	34,3 %	4	25 %	9	45 %	25
3 <sup>e</sup> concours	1	2,9 %	3	18,75 %	3	15 %	7
<b>Total élèves</b>	<b>35</b>	<b>100 %</b>	<b>16</b>	<b>100 %</b>	<b>20</b>	<b>100 %</b>	<b>71</b>

\* Base : nombre d'élèves pré-affectés dans cet environnement professionnel.

## 9.3 Une répartition géographique assez prévisible

La répartition géographique des pré-affectations de la promotion Gaïa s'inscrit dans la continuité des précédentes. Il est toutefois à noter que le choix entre différentes régions a été possible pour l'ensemble des élèves classés.

### 9.3.1 Le Grand Est convenablement pourvu

Le tableau de répartition suivant croise le type d'administrations et la localisation des postes :

Régions	Administration centrale	Administration territoriale de l'État	Administration scolaire et universitaire	Total
	postes pourvus / offerts	postes pourvus / offerts	postes pourvus / offerts	
Île-de-France	35/35	6/6	7/10	48/51
Grand Est, dont :		13/14	9/9	22/23
- Alsace		1/1	3/3	
- Champagne-Ardenne		5/6	2/2	
- Lorraine		7/7	4/4	
Bretagne		-	0/1	0/1
Centre-Val de Loire		-	0/1	0/1
Mayotte		1/1	-	1/1
<b>TOTAL</b>	<b>35/35</b>	<b>20/21</b>	<b>16/21</b>	<b>71/77</b>

Le seul poste non pourvu dans le Grand Est se situe dans les Ardennes et relève du ministère de l'intérieur.

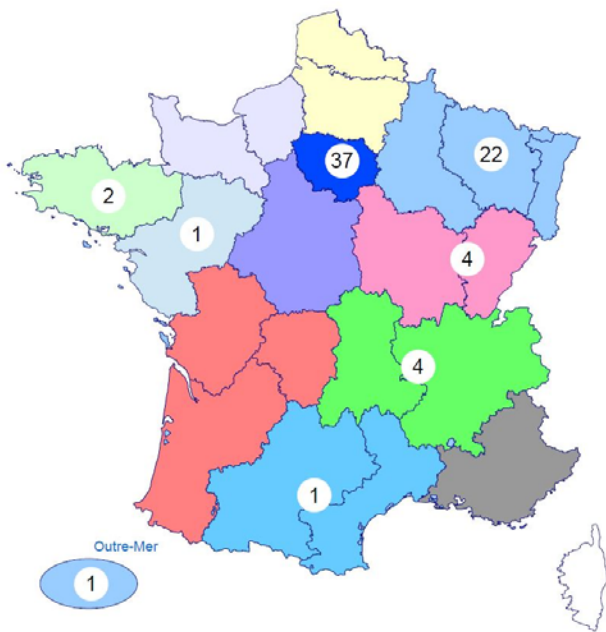
### 9.3.2 Une prépondérance constante de l'Île-de-France

L'offre de postes, aux 2/3 francilienne, a suivi pour la promotion Gaïa la même tendance que pour les précédentes depuis la réforme de 2019. Au pic de la crise sanitaire, seule la 47<sup>e</sup> promotion s'est vu proposer un taux moindre – mais toujours supérieur à 50 % – de postes en Île-de-France.

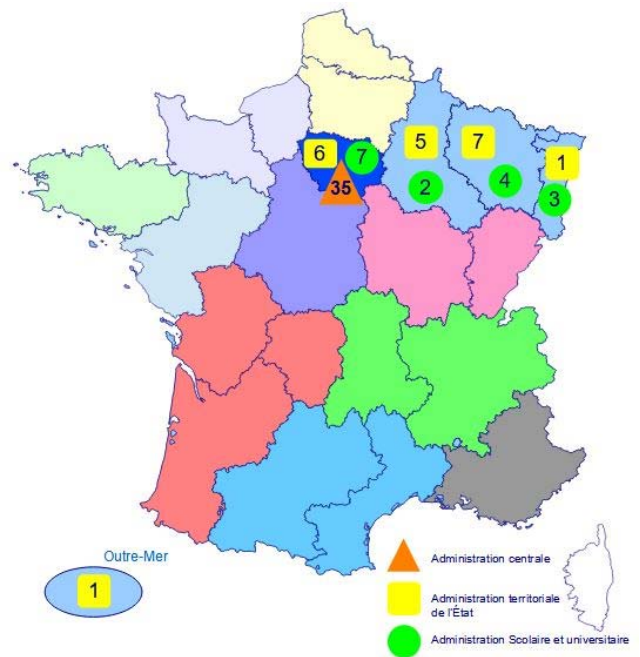
22 élèves venaient du Grand Est et autant de postes y ont été pourvus, même s'il convient de ne pas établir de corrélation systématique entre ces deux nombres.

Une seule personne avait exprimé le souhait d'être pré-affectée outre-mer et a été en position d'obtenir satisfaction.

Origine géographique des élèves à la rentrée



Choix des postes des élèves classés



Au regard du classement, le choix de l'administration scolaire et universitaire apparaît moins dispersé que celui de l'administration territoriale de l'État. La périphérie de l'Île-de-France a d'autant moins attiré que l'offre était constituée d'établissements d'enseignement.

	Administration scolaire et universitaire	Administration territoriale de l'État
	<i>Rangs des 1<sup>er</sup> et dernier choix</i>	<i>Rangs des 1<sup>er</sup> et dernier choix</i>
Grand Est, dont :	entre 11 et 66	entre 2 et 71
<i>Alsace</i>	entre 11 et 59	2
<i>Champagne-Ardenne</i>	entre 15 et 52	entre 8 et 71
<i>Lorraine</i>	entre 14 et 66	entre 7 et 43
Paris et Île-de-France	entre 26 et 63	entre 1 et 68
Autre (Mayotte)	-	24

## 10 Présentation de la 53<sup>e</sup> promotion

La 53<sup>e</sup> promotion de l'IRA de Metz a commencé sa formation le 1<sup>er</sup> mars et achèvera sa première période probatoire en août 2023. Son effectif de 88 personnes excède celui de la 52<sup>e</sup> mais se rapproche de celui des promotions impaires depuis 2019. Il faut y voir une adaptation au calendrier scolaire : le besoin d'attachés à l'éducation nationale apparaît nettement supérieur lorsque la pré-affectation se produit au 1<sup>er</sup> septembre.

### 10.1 Un recrutement incomplet pour la 3<sup>e</sup> voie

Alors que 9 places étaient à pourvoir par le 3<sup>e</sup> concours lors de la dernière session, le jury n'a pu recruter que 7 lauréats par cette voie. Plus généralement, la qualité de préparation des candidats n'était pas assez souvent à la hauteur de ses attentes, tous concours confondus, ce qui a contribué à réduire le choix du jury.

### 10.2 Une promotion très féminine, plutôt diplômée et marquée par la diversité géographique

**Le niveau des diplômes obtenus avant l'entrée en scolarité fléchit légèrement**, bien que les élèves soient encore une majorité à avoir atteint un niveau égal ou supérieur à bac + 5. Les parcours de formation en droit, administration publique et sciences politiques caractérisent cette promotion, sans surprise.

**L'âge moyen se situe à 33 ans**, sans variation notable au regard des promotions antérieures. En revanche, **l'écart maximal entre deux élèves est de 38 ans**, ce qui a été rarement atteint.

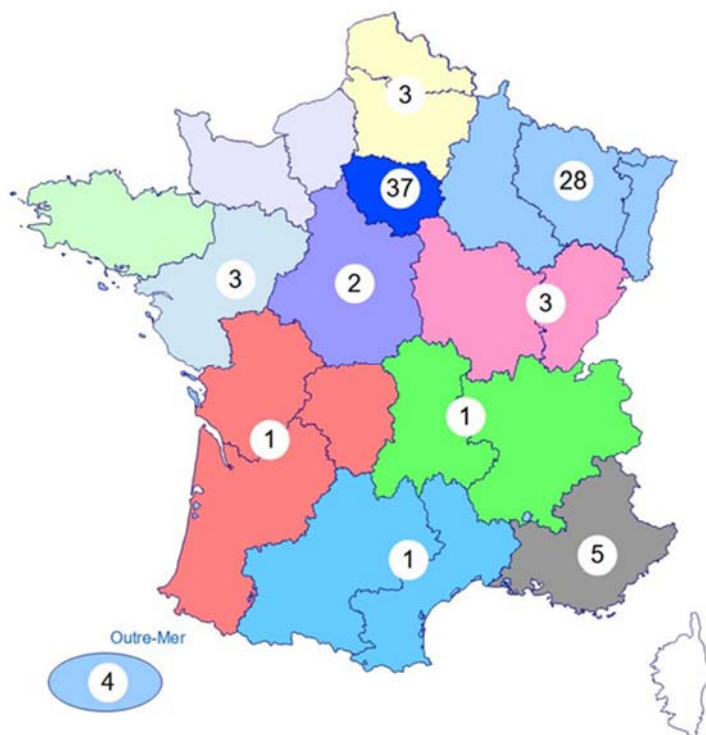
Concours	Âge minimal	Âge moyen	Âge maximal
externe	21 ans	26 ans	44 ans
interne	29 ans	40 ans	52 ans
3 <sup>e</sup> concours	32 ans	40 ans	59 ans

La 53<sup>e</sup> promotion apparaît **féminisée à 67 %**, une proportion quasi identique quel qu'ait été le concours d'accès.

Concours	Femmes	Hommes	Total
externe	29	15	44
interne	24	12	36
3 <sup>e</sup> concours	6	2	8
Total	59	29	88

La part des élèves originaires d'Île-de-France ne se situe qu'autour de 4 sur 10. A contrario, la part des élèves du Grand Est reste stable. Ce qui apparaît moins habituel, c'est la diversité d'origine géographique des élèves de la 53<sup>e</sup> promotion puisqu'on recense 8 régions métropolitaines hors du ressort habituel de l'IRA et une proportion relativement élevée de Réunionnais.

## Origine géographique des élèves



## 11 Bilan 2022 de la formation continue

A l'instar des années précédentes, la direction de la formation continue (DFC) a assuré en 2022 deux types d'actions de formation continue :

- Les formations interministérielles, organisées en partenariat avec les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) des quatre régions qui sont du ressort de l'IRA, à savoir le Grand Est, l'Île-de-France, la Réunion et Mayotte. Ces formations sont financées :
  - Sur l'enveloppe de 100 000 € dédiée au « droit de tirage » éventuellement complétée par une offre de l'institut sur son budget propre ;
  - Sur l'enveloppe exceptionnelle de 80 000 € attribuée par la DGAFP pour la mise en œuvre du « schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie » (SDFPTLV) ;
- Les formations à la commande dites « en intra », c'est-à-dire :
  - Les formations organisées par l'IRA à la demande des services et administrations ;
  - Les formations commandées par les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) (au titre de la réciprocité) ;

### 11.1 Un volume d'activité globale stable par rapport à 2021 auquel s'ajoute le déploiement récent du dispositif « Passerelle »

La direction de la formation continue a réalisé en 2022 un total de 308 stages ; le niveau d'activité reste stable par rapport aux années antérieures. L'année 2022 est marquée par un retour à la normale, avec une remontée du présentiel qui représente cette année 74% des sessions.

A noter en 2022, la mise en œuvre du nouveau dispositif « passerelle » commandé par le ministère de l'éducation nationale, qui représente 37 jours de formation pour 19 stagiaires.

La DFC a également organisé une offre de préparation au concours interne des IRA qui a d'ailleurs donné de très bons résultats sur la dernière session de recrutement.

Pour la session 1 :

- 24 stagiaires ont suivi la préparation ;
- 15 stagiaires admissibles ;
- 8 stagiaires admis.

Deux sessions ont été ouvertes, l'une débutant en avril et la seconde en octobre 2022, elle est toujours en cours.

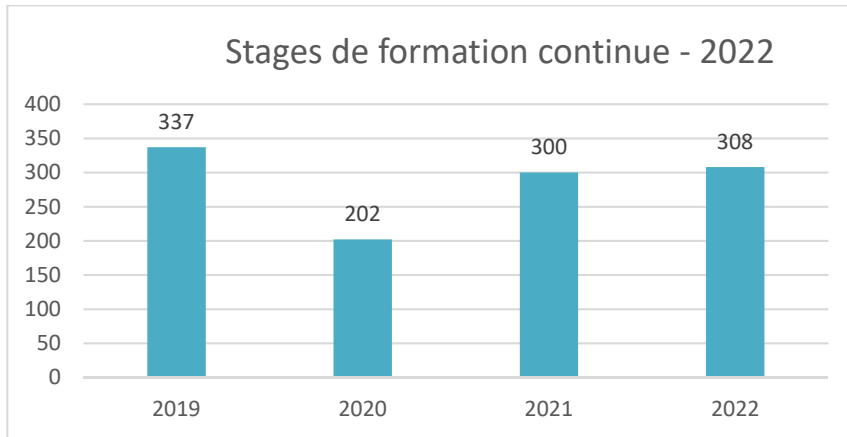
Enfin, la direction de la formation continue a également assuré cette année l'organisation et l'accueil de plusieurs événements réalisés en partenariat et ouverts à l'interministériel.

Il s'agit de séminaires relatifs à la prise en compte du risque amiante, ou encore à l'achat durable en partenariat avec le ministère de la justice.

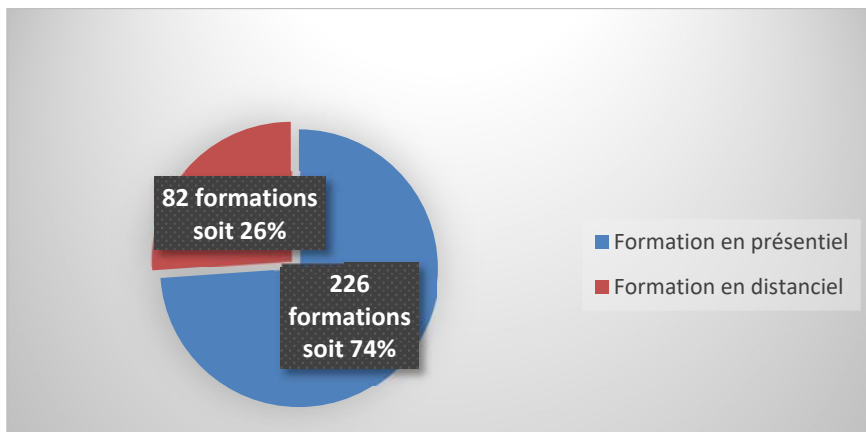
D'autres ont été réalisés avec le SGARE et la PFRH sur les violences faites aux femmes, les services publics écoresponsables.

Ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les chiffres d'activité du service, ils représentent néanmoins un investissement temps non négligeable.

Ces chiffres n'intègrent pas non plus la mise en œuvre des deux périodes de regroupement d'avril et octobre, au bénéfice des élèves pré-affectés.



Stages en 2022	
Formations interministérielles	173
Commandes intra ministérielles	135
<b>TOTAL</b>	<b>308</b>





## 11.2 Une activité stable mais toujours différenciée

### 11.2.1 Un partenariat avec les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) toujours dynamique et adaptée en fonction des régions

- 1) Une enveloppe « droit de tirage » globalement bien utilisée mais encore inégalement consommée selon les PFRH

Le partenariat avec les PFRH au titre du « droit de tirage » reste globalement satisfaisant. Le nombre d'actions à l'initiative des quatre PFRH partenaires est maintenu au niveau de 2021, avec 67 actions réalisées mais un nombre de jours de formation équivalent.

Cependant, la situation est toujours contrastée entre les PFRH. Le partenariat avec la PFRH Grand Est reste très satisfaisant. Intense et fructueux, compte tenu de la proximité, il s'inscrit dans une bonne complémentarité et favorise le développement de l'interministérialité.

Le partenariat avec les PFRH de l'Océan indien est également satisfaisant. L'année 2022 a globalement été bénéfique pour Mayotte où les besoins en formation sont importants.

Le partenariat demeure stable avec la PFRH Ile-de-France qui, compte tenu des difficultés récurrentes de logistique, continue de solliciter très régulièrement l'organisation de formations en distanciel.

Région	Dotation	% de la dotation (base conso réelle)	Consommation réelle	Nombre de jours programmés	Nombre d'actions programmées	Rappel : Nombre d'actions en 2021
Grand Est	57 000 €	98 %	56 318€	78	38	55
Ile de France	24 000 €	98 %	23 513 €	36	18	14
Mayotte	11 000 €	96 %	10 564 €	11	6	5
Réunion	8 000 €	99 %	7 963 €	7	5	4
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>	<b>98 %</b>	<b>98 358 €</b>	<b>132</b>	<b>67</b>	<b>78</b>

Il convient de noter que cette année encore, l'IRA a proposé une offre interministérielle à son initiative. Cette offre est venue compléter les actions réalisées au profit de la région Grand Est, la totalité étant diffusée sur l'outil « Safire ». Une partie de ces actions ont été intégrées au « droit de tirage ». Le dépassement de 21 011 € a été pris en charge sur le budget propre de l'IRA.

	Consommation réelle	Nombre d'actions programmées	Nombre de jours
Actions de formation (au titre de l'offre IRA)	9 149 €	8	11
Préparation concours interne IRA	11 862 €	10	19
<b>TOTAL</b>	<b>21 011 €</b>	<b>18</b>	<b>30</b>

- 2) L'enveloppe exceptionnelle dédiée au « schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie » (SDFPTLV), en légère hausse par rapport à 2022 et inégalement sollicitée en fonction des PFRH

En 2022, la DGAFP a délégué une subvention de 80 000 € pour financer des actions, à l'initiative des PFRH, pour la mise en œuvre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie (SDFPTLV). Cette subvention était de 74 000 € en 2021.

Cette année les PFRH ont mobilisé la totalité de l'enveloppe, avec une consommation plus importante sur le Grand Est. Il convient de noter que la PFRH Ile-de-France émarge sur les IRA de Metz et Lille, les deux instituts se concertant pour équilibrer leur contribution dans ce partenariat.

Certaines actions d'initiative IRA, répondant pour une bonne part aux orientations du schéma directeur, sont venues aussi compléter les actions mises en œuvre au profit de la PFRH Grand Est.

Il importe néanmoins de souligner, qu'à l'instar du « droit de tirage », des différences importantes existent entre PFRH dans leur capacité à mobiliser ces crédits.

Région	Dotation théorique programmée	Actions programmées	Consommation réelle	Nombre de jours de formation	Nombre actions Programmées	Rappel : Nombre d'actions en 2021
Grand Est	<i>Pas de répartition théorique</i>	51660 €	51 418 €	51	31	17
Ile de France		15780 €	13 500 €	13	10	12
Mayotte		9050 €	9 900 €	9	4	8
Réunion		3480 €	3 480 €	3	6	8
<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>	<b>79 970€</b>		<b>76</b>	<b>51</b>	<b>40</b>

## 11.2.2 Des formations « à la commande » stables mais des commanditaires nouveaux

Par rapport à 2021, le nombre de commandes en 2022 est relativement stable (135 commandes cette année pour 140 l'année précédente).

La liste des commanditaires figurant dans le tableau ci-dessous montre la diversité de nos partenaires : ministères, services déconcentrés ou établissements publics. Certains font confiance à l'IRA depuis plusieurs années, notamment les délégations régionales à la formation des préfectures du Grand Est et d'Ile-de-France.

A noter cette année une montée en puissance du partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, que ce soit pour l'administration centrale ou le rectorat de Nancy-Metz (23 commandes en 2022, 12 en 2021).

Les commandes de la PFRH et du SGC de Mayotte sont significatives également en 2022 (14 sessions commandées).

Région	Montant facturé	Nombre de sessions	Nombre de jours
<b>Grand Est</b>	93 285 €	60	110,5
<b>Ile de France</b>	83 375 €	60	98
<b>Mayotte</b>	23 876 €	14	24
<b>Réunion</b>	1 800 €	1	2
<b>Total</b>	<b>202 336 €</b>	<b>135</b>	<b>234,5</b>

Commanditaire	Nombre d'actions	Montant total
PFRH Grand Est	15	25045
PFRH Ile de France	15	26350
PFRH Mayotte	4	4976
PFRH Réunion	1	1800
<b><i>Sous-Total PFRH</i></b>	<b>35</b>	<b><i>58171</i></b>
Agence régionale de santé - Grand Est	2	1800
Agence du service civique	1	2020
BNU Strasbourg	1	1050
Caisse des dépôts et consignations	8	8480
CNRS	1	600
CMG Metz	2	3100
Délégation régionale à la formation – Ile de France	7	11100
Délégation régionale à la formation - Grand Est	15	22 560
INSEE	2	3200
INSERM Strasbourg	2	4100
Ministère des Armées - DRSD	4	6400
Ministère de la Justice	4	6900
Ministère de l'Education nationale	13	13575

Office français OFII	4	3500
Préfecture- SGC- de Mayotte	10	18900
Préfecture des Hauts de Seine	1	800
Préfecture SGC Melun	3	4250
Rectorat de l'académie Nancy Metz	10	17950
SGAMI Est	1	980
DREETS Grand Est	4	4900
Université de Champagne-Ardenne- Reims	1	2100
Université de Strasbourg	1	600
UT Troyes	3	5300
<b>Total général</b>	<b>135</b>	<b>202 336 €</b>

### 11.3 Des recettes en hausse et un solde recettes-dépenses excédentaire

Le bilan 2022 affiche des recettes en hausse, l'activité de formation continue de l'IRA génère toujours des recettes propres qui permettent de dégager un excédent au regard des dépenses réalisées au titre de cette activité. Cependant la hausse 2022 s'explique aussi par une augmentation de la subvention SDFPTLV, mais aussi et surtout par les recettes encaissées pour la mise en œuvre du dispositif « Passerelle ».

	2022	2021
Subventions (SDFPTLV + DT)	180 000 €	174 000 €
Commandes « Intra » (dont convention PFRH GE + dispositif Passerelle)	287 336 €	209 475 €
Formations IRA payantes (pack devoirs)	1 250 €	1 021 €
<b>TOTAL</b>	<b>468 586 €</b>	<b>384 496 €</b>

	2022	2021
Subventions (SDFPTLV + offre IRA + DT + Dispositif Passerelle)	235 759 €	173 780 €
Commandes (dont convention PFRH GE)	172 231 €	178 875 €
<b>TOTAL</b>	<b>407 990 €</b>	<b>382 655 €</b>

## 11.4 Une évolution maîtrisée du coût moyen de la journée de formation et de la journée/stagiaire

Les variations de ces coûts moyens sont toujours différenciées et dépendantes de la nature des actions programmées et du nombre de stagiaires par stage.

La tendance à la baisse du coût de la journée-stagiaire quelle que soit la nature de la formation s'explique par un retour à la normale de l'activité, notamment avec le retour plus massif en présentiel et pas ou nettement moins de restrictions sanitaires.

	<i>Stages</i>		<i>Stagiaires</i>		<i>Jours de formation</i>		<i>Journées/stagiaires</i>	
	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Formations au droit de tirage et offre IRA	<b>85</b>	78	<b>1012</b>	1128	<b>162</b>	145	<b>1876</b>	1585
Formations SDFPTLV	<b>51</b>	45	<b>498</b>	378	<b>76</b>	69,5	<b>748</b>	574
Commandes	<b>135</b>	140	<b>1078</b>	986	<b>177</b>	170	<b>1827</b>	1580
<b>TOTAL</b>	<b>308</b>	263	<b>2588</b>	2492	<b>415</b>	470	<b>4451</b>	3739

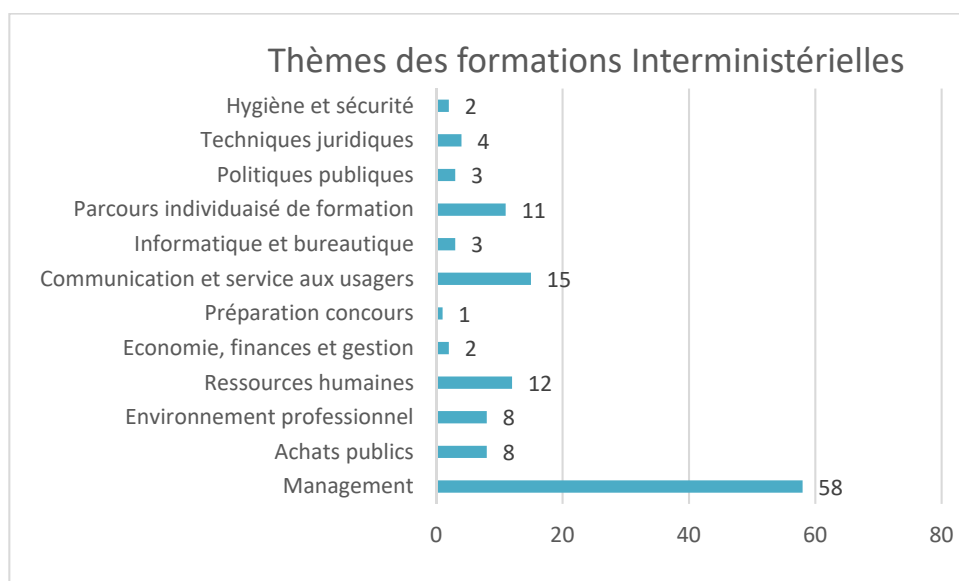
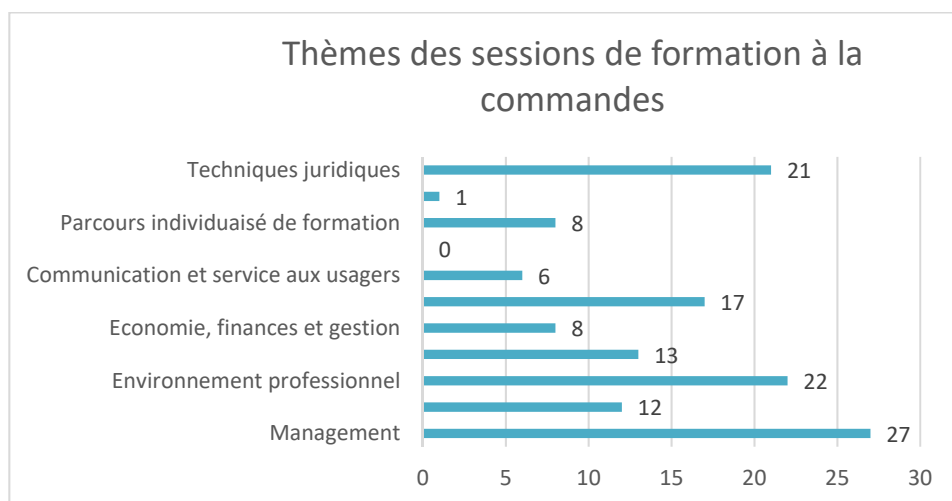
Coût Moyen (hors frais généraux)	Commandes (Hors PFRH)	Droit de tirage	Formations SDFPTLV	Réciprocité au droit de tirage	Formations offre IRA
Jour de formation	734,46 <b>716,07</b>	745,13 <b>746,22</b>	1052,23 <b>1038,73</b>	625,40 <b>668,64</b>	700,71 <b>775,13</b>
Journées stagiaires	116,21 <b>124,05</b>	70,25 <b>81,65</b>	107,77 <b>125,77</b>	76,21 <b>81,72</b>	72,23 <b>93,41</b>

**NB** : les données 2022 en noir et les données 2021 sont en vert.

## 11.5 Une répartition des stages par domaine qui reste sensiblement identique à 2021 avec une part toujours importante de management et une hausse significative en préparation aux concours

De manière générale, les stages proposés par la DFC représentent, comme chaque année, une part significative de management. Cependant, il est à noter que les formations préparant aux concours ont fait un bond considérable par rapport à 2021.

Cette répartition par thématiques est toutefois assez contrastée selon qu'il s'agisse de formations interministérielles ou de formations à la commande. Comme le montrent les graphiques ci-dessous, c'est le cas notamment pour le management et les techniques juridiques. Les sollicitations pour le domaine juridique sont en hausse significative sur les commandes en intra.



## **11.6 La formation continuée, des périodes de regroupement réussies pour les promotions 50 et 51**

Ces deux promotions ont pu bénéficier d'une période de regroupement mise en place non seulement sur le site de l'IRA de Metz mais également dans un cadre privilégié qu'est l'Abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson, en résidentiel.

Le format retenu pour ces deux regroupements est celui qui avait été initié en octobre 2021. Les trois jours consacrés à ce retour des élèves en pré-affectation ont été rythmés par des temps d'échanges, de retour d'expérience et de convivialité.

Les élèves ont pu échanger entre eux, avec les élèves de la promotion suivante, mais aussi avec des formateurs aguerris lors d'ateliers de co-développement. Une troupe de comédiens a pu travailler avec eux pour une restitution en saynètes sur des thématiques données : égalité professionnelle pour l'une et développement durable pour la suivante.

## **11.7 Un début d'année 2023 qui ouvre de belles perspectives**

### **11.7.1 Des actions d'ores et déjà programmées et commandées dans le Grand Est et l'Île-de-France**

La programmation sur le premier semestre est bien engagée pour les régions Grand Est et Île-de-France. Celle-ci a été bien anticipée, toutes les sessions proposées se remplissent bien.

Le partenariat avec Mayotte est lui aussi bien engagé, il restera soutenu cette année encore. Seule La Réunion reste un peu en retrait comme cela était déjà le cas en 2022.

### **11.7.2 Une activité à la commande déjà dynamique**

Les premières commandes pour 2023 sont déjà enregistrées et l'activité démarre très bien. Près de 40 commandes sont déjà validées pour des administrations du Grand Est et d'Île de France. De nouveaux commanditaires nous sollicitent - exemple : la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

La phase 2 du dispositif « passerelle » s'est déroulée dans de très bonnes conditions sur deux semaines du 23 janvier au 3 février. Le bilan de cette première expérimentation est très positif.

Une troisième session de préparation au concours interne de l'IRA est en cours, elle débutera fin mars et se terminera en décembre 2023.

### **11.7.3 Pour la formation continuée, le regroupement de la 52<sup>ème</sup> promotion en préparation**

La période de regroupement est prévue la dernière semaine d'avril pour cette promotion qui sera pré-affectée au 1<sup>er</sup> mars. Cette édition sera organisée dans un format revisité et se déroulera exclusivement à l'IRA.

## Questions diverses